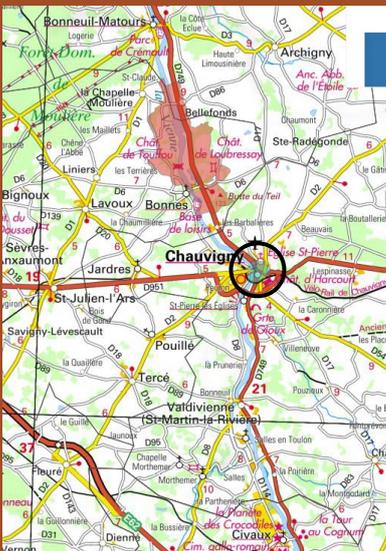


## site inscrit

par arrêté le  
02/05/1968

superficie  
108,4 ha

commune de  
Chauvigny



DREAL Nouvelle-Aquitaine

Depuis 1906 un site classé ou inscrit est un monument naturel remarquable dont le caractère historique, artistique, scientifique, légendaire ou pittoresque appelle, au nom de l'intérêt général, la conservation ainsi que la préservation de toutes atteintes graves.

site  
**inscrit**

## Chauvigny - ville basse – ville haute



### motivation de la protection

De par son intérêt patrimonial **pittoresque et artistique**, cette séquence urbaine de la cité médiévale de Chauvigny est marquée par la densité d'édifices remarquables.

Son périmètre prend en compte le site classé en 1937 mais aussi le site inscrit en 1963 qui ne concernait qu'une partie de la ville haute.



### le site

Outre la protection des nombreux monuments historiques, trois périmètres de site s'entremêlent pour protéger ce paysage urbain remarquable. Le site classé a un périmètre de protection réduit entre le château d'Harcourt (XIII<sup>ème</sup>) et le château baronnial dit des Evêques (XV<sup>ème</sup>). Le site de la Ville Haute prend en compte le bâti ancien blotti entre ses châteaux. Le site a été inscrit le 1<sup>er</sup> avril 1963 mais recouvre par le site de la Ville Basse qui prolonge sa protection plus au nord et s'étend à la vallée du Talbat à l'est, à la rivière Vienne et sa rive gauche jusqu'à la voie ferrée à l'ouest, au sud jusqu'à la RN151. De la ville basse, on perçoit principalement la ville haute. La voie ferrée passant en remblais, constitue une barrière visuelle qui ferme les vues sur les extensions urbaines de la vallée. Dans ce contexte, les paysages environnants perceptibles sont peu nombreux, c'est la ville qui se prolonge soit sur son relief, soit sur l'autre rive de la rivière.

*« La ville de Chauvigny est célèbre pour ses 5 châteaux dont les ruines fabuleuses posées sur un éperon rocheux, dominant la ville basse. Comme toutes les cités célèbres par leur architecture militaire, Chauvigny est dans un creux de telle sorte que les fortifications ne se découvrent que du sommet des voies descendant vers la localité, et du haut des constructions on découvre la région. »*

rapport pour la commission des sites 1965

## Chauvigny - ville basse – ville haute

### caractéristiques du site

A l'est, au pied de l'éperon rocheux occupé par des habitations, le site englobe le vallon orienté nord/sud, présentant au premier plan une pièce d'eau avec aménagements paysagers et promenade publique. Au second plan le site se prolonge en passant par le camping, de nombreux jardins, l'ancienne laiterie et la ferme piscicole puis la vue se ferme sur le versant de la vallée du Talbat. La limite est du site venant de la laiterie empreinte l'ancienne RN 151 puis la voie ferrée. Ce vallon de « verdure » tient une place essentielle dans les perceptions visuelles de la ville de Chauvigny, qu'il s'agisse des vues depuis le quartier de Bellevue sur la ville haute, que des vues inverses, depuis la place des châteaux vers la campagne environnante. Cette césure « verte » est essentielle.

La partie ville haute, de la base de l'éperon rocheux à son cœur médiéval, est bien restaurée, les espaces publics et les voiries ont été aménagés, en recourant souvent à des sols en pierre ; l'aire de stationnement en cœur d'îlot est discrète, le cloisonnement végétal aléatoire divise astucieusement les surfaces routières et conserve un caractère rural au site (utilisation de vignes, de murets, ...). Le coteau exposé sud est colonisé par les chênes blancs. La partie ville basse est moins qualitative, notamment avec les grandes surfaces de stationnement en bordure de Vienne qui bloquent la relation ville-rivière. Le tissu urbain est composite, avec des dents creuses servant la aussi de stationnements. Un premier secteur à l'est est constitué par différents quartiers composés de bâti ancien, de bâti XIX, de restes d'activité industrielle (conservation d'une cheminée). Les opérations récentes de recomposition urbaine de ces quartiers ne sont pas complètement réussies. Le maillage viaire tortueux est confus, les nouveaux espaces publics sont peu ou pas traités et réservés aux stationnements des nouveaux logements. Cette partie de la ville constitue le paysage perçu depuis la place des châteaux ; si les couvertures et toitures renvoient une homogénéité de couleurs et matières, il est à regretter certains enduits trop clairs qui jurent dans l'harmonie générale.

Un secteur urbain plus lâche, espace extérieur aux remparts historiques, organisé autour de vastes espaces publics se développe jusqu'à la rivière.

Ces espaces publics de forme géométrique se font suite, « accrochés » les uns aux autres par des allées ou par les angles. Les places les plus proches de la ville sont revêtues de matériau à caractère routier ou urbain comme la place du Trino tandis que le grand champ de foire entre les allées parallèles, l'allée des cités unies et l'allée Deshoulières a conservé un sol perméable, du stabilisé, il est ombragé par des platanes. Ces grands espaces publics permettent des dégagements importants et de ce fait, des vues sur la silhouette de la ville haute. La plupart des bâtiments de ce secteur sont des équipements publics, lycée, collège, gymnase ou bien à d'anciens bâtiments industriels, ce sont des volumes importants. En continuité de la place Trino en direction de la rivière se trouve la place allongée de Bouzonville plantée de marronniers qui accueille également du stationnement. En bord de Vienne, le quai est aménagé en promenade plantée de tilleuls, l'extrémité nord de cet espace public est marqué par l'obélisque monolithe du Monument aux morts, adossé à un séquoia.

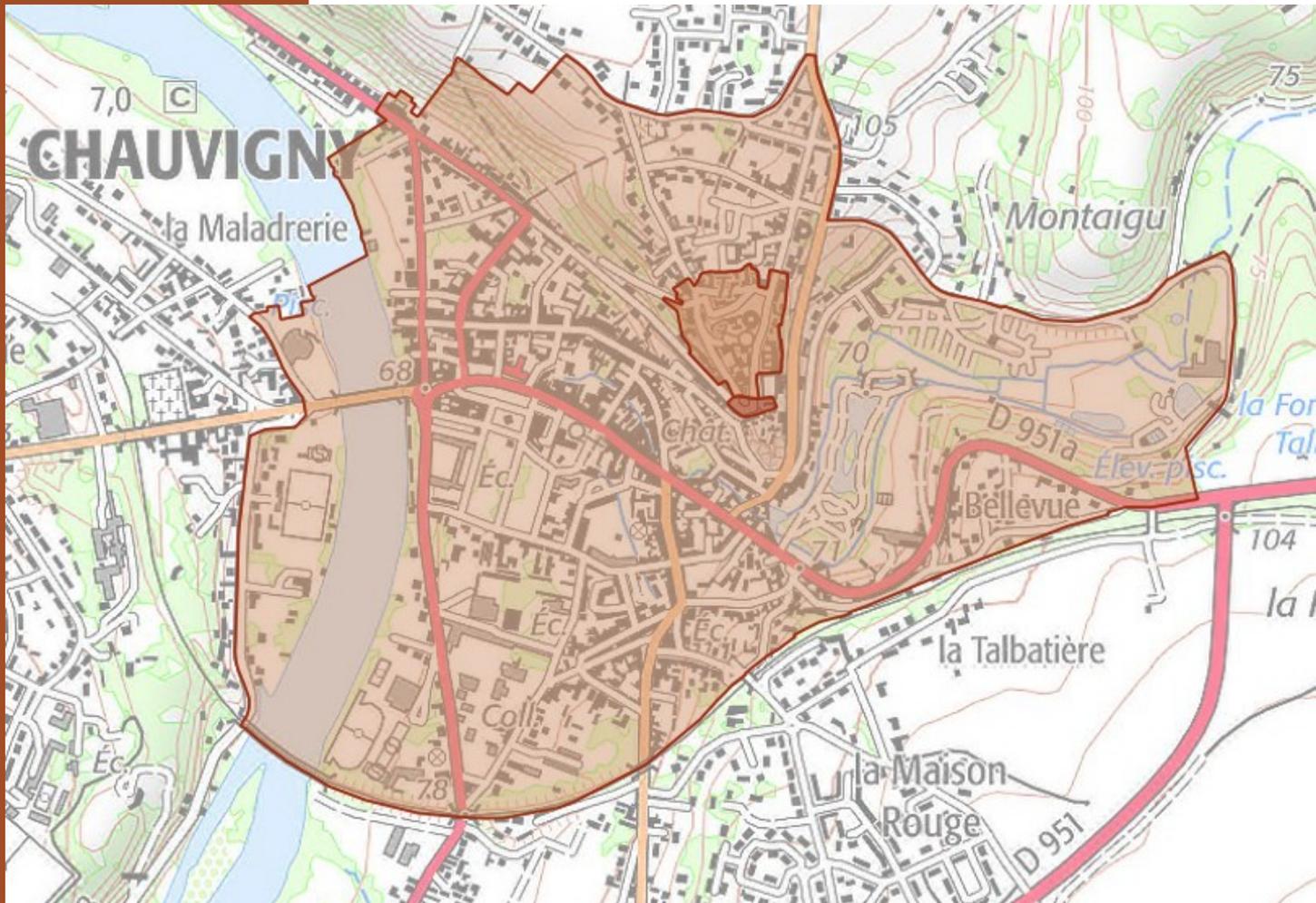
La limite sud du site s'appuie sur la voie ferrée qui bloque la visibilité de par ses remblais et ses ouvrages d'art.

Le site traverse la Vienne, la limite ouest reste à confirmer. Il semblerait qu'à partir du croisement avec la voie ferrée elle emprunte l'avenue Aristide Briand jusqu'à l'ancienne route nationale, rue de Poitiers.

Le côté gauche de la rue Aristide Briand est plus urbanisé que le côté droit ; quelques maisons début XXème, des jardins dont un très arboré, un hôtel (R+2 et 3) et un stade. Avant de revenir rue de Poitiers on peut admirer un bel arbre de Judée. La ripisylve le long de la Vienne est dense et permet de masquer cette partie du site. Sur la rue de Poitiers on découvre la splendide vue sur la ville haute, on tourne alors rue de la maladrerie qui propose ses équipements sportifs terrain de basket, piscine tournesol (trop visible) et ses parkings. Puis la limite contourne un splendide bâtiment avant de retraverser la Vienne. Sur la partie rive droite entre les maisons il y a un parking et un local pour une association de canoë. Juste en face une ancienne propriété et sa maison de maître aujourd'hui centre d'animation populaire. L'urbanisation est plus lâche La limite remonte la colline à travers bois pour rejoindre le plateau et la ville haute.



## Chauvigny - ville basse – ville haute



- Site classé Place des Châteaux 1937
- Site inscrit Ville Haute 01/04/1963
- Site inscrit Ville Basse 1968

### orientations de gestion

#### Evolution du site :

- mutation du tissu urbain
- fort impact visuel du stationnement
- dégradation des vues depuis la route de Poitiers (zones de commerces)

#### Recommandations

- > mettre en place une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine (AVAP) afin de mieux gérer l'évolution du paysage urbain
- > préserver les vues sur les châteaux

**c'est un ensemble remarquable qui nécessiterait une redéfinition des périmétries pour ne faire qu'un seul site classé et de mettre en place un Site Patrimonial Remarquable**

**Direction régionale de l'Environnement,  
de l'Aménagement et du Logement  
Nouvelle-Aquitaine**

15, rue Arthur Ranc - CS 60539 - 86020 Poitiers Cedex

[www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr](http://www.nouvelle-aquitaine.developpement-durable.gouv.fr)



**MINISTÈRE  
DE LA TRANSITION  
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*